

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 02798
Numéro SIREN : 819 141 029
Nom ou dénomination : 123 DEGRES

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2020 sous le numéro de dépôt 2304

Greffe du tribunal de commerce de Bobigny



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 13/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/2304

Déposant :

Nom/dénomination : 123 DEGRES

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 819 141 029

N° gestion : 2016 B 02798



Désignation de l'entreprise			123 DEGRES			Néant <input type="checkbox"/> *					
Adresse de l'entreprise			9 VILLA DUBOIS 93190 LIVRY-GARGAN								
SIRET			8 1 9 1 4 1 0 2 9 0 0 0 1 0								
Durée de l'exercice en nombre de mois *			1 2			Durée de l'exercice précédent *			1 2		
						Exercice N clos le			31/12/2018		
ACTIF			Brut			Amortissements-Provisions			Net		
			1			2			3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012						
		Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *		028	15 350	030	10 598		4 752			
	Immobilisations financières * (1)		040	4 500	042			4 500			
	Total I (5)		044	19 850	048	10 598		9 252			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052					
		Marchandises *		060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	50 746	070		50 746			
		Autres * (3)		072	23 174	074		23 174			
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	6 406	086			6 406			
Charges constatées d'avance *		092		094							
Total II		096	80 326	098			80 326				
Total général (I+II)			110	100 176	112	10 598	89 578				
PASSIF						Exercice N			NET		
						1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		10 000				
	Écarts de réévaluation				124						
	Réserve légale				126		50				
	Réserves réglementées *				130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131						
	Report à nouveau				134		3 034				
	Résultat de l'exercice				136		33 609				
	Provisions réglementées				140						
	Total I				142		46 693				
	Provisions pour risques et charges				154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		13 003				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		15 689				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169		14 193				
	Produits constatés d'avance				174						
Total III				176		42 885					
Total général (I + II + III)			180		180		89 578				
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195						
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		3 350				
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	16 695	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

" Copie certifiée conforme à l'original par le président "

T. AMIRI

le 11/09/2020

A.B.

②

COMpte DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		1 2 3 DEGRES		Néant <input type="checkbox"/> *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		
						13/11/2018		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	226 653	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
				217		218	600	
	Services *							
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
Autres produits					230	3 860		
Total des produits d'exploitation hors TVA (D)						232	231 113	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	78 584	
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	1 580	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : 1 034 - immobilier :)				242	86 697	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		244	4
	Rémunérations du personnel *					250	10 054	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	(464)	
	Dotations aux amortissements *					254	4 237	
	Dotations aux provisions					256		
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)			259		262	201	
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	180 893	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	50 220	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	446	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))		347		300	8 608	
		(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		348				
Impôt sur les bénéfices *		(VII)				306	7 556	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	33 609	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	33 609	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	7 556			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des époux et associés	247		écart de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	3 560		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))			249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990				
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)			992				
Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit			346		350		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS						Bénéfices col. 1		
						Déficit col. 2	352	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356	44 725	
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :								
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1		
						Déficit col. 2	370	
							44 725	
							372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

AR.



③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2019

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	3 350	444		446	3 350				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	12 000	462		464		466	12 000				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières	480	4 500	482		484		486	4 500					
TOTAL		490	16 500	492	3 350	494		496	19 850				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534	237	536	237				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	6 361	552		554	4 000	556	10 361				
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570	6 361	572	4 237	574		576	10 598				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées vivées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	①	②	③	④	Plus ou moins-values							
						Court terme *		Long terme					
						⑤		19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧	
	1												
	2												
	3												
	4												
	5												
	6												
	7												
	8												
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
	Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)								591					
TOTAL								596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

AR.



Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : 123 DEGRES						Néant <input type="checkbox"/> *				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607					
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616					
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636					
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646					
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656					
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666					
TOTAL		680	682	684	686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
	Dotations		Reprises							
Immob. incorporelles	700	705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710	715			2					
Constructions	720	725			3					
Inst. techniques mat. et outillage	730	735			4					
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745			5					
Matériel de transport	750	755			6					
Autres immobilisations corporelles	760	765			7					
TOTAL		770	775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780		
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995				
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996				
Déficits reportables		984								
Déficits de l'exercice		960								
Total des déficits restant à reporter		970								
IV DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381								
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380								
N° du centre de gestion agréé		388								
Montant de la TVA collectée		374		26 734						
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378		19 577						
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399								
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398								
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397								

SAGE Experts-comptables, janvier 2019

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

AR.



Handwritten signature

Désignation de l'entreprise:123. DEGRES.....		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: ..01/01/2018. et clos le:31/12/2018		Données en nombre de mois	
		1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	227 253
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	227 253
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	339
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	339
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	93 895
Variation négative des stocks		145	1 580
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	50 126
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	10 327
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	201
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	156 129
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137 71 463
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		117	71 463
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	227 253	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	0 1 / 0 1 / 2 0 1 8 160 3 1 / 1 2 / 2 0 1 8	
Date de cessation		/ /	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

SAGE Experts-comptables janvier 2019

AR



Handwritten signature

123 DEGRES

SASU au capital de 10 000 Euros

9 Villa Dubois

93 190 Livry Gargan

R.C.S : 819 141 029

Monsieur le Greffier
du Tribunal de Commerce de Bobigny
1-13 Rue Michel de l'Hospital,
93 000 Bobigny

Le 3 juillet 2019

Objet : Dépôt des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt au Greffe, les documents suivants :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat) pour l'exercice clos le 31/12/2018,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'Associé unique et la décision votée,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président



1



123 DEGRES
SASU au capital de 10 000 Euros
9 Villa Dubois
93 190 Livry Gargan
R.C.S : 819 141 029

DECISION ORDINAIRE ANNUELLE DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28/06/2019
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

DEUXIEME DECISION

L'Actionnaire Unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 33.609 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

- Affectation à la réserve légale	1.782 €
- Distribution de dividendes	24.500 €
- Affectation au Report à Nouveau	7.327 €
	<hr/>
- Bénéfice 2018	33.609 €

Il décide par ailleurs que la distribution de dividendes sera mise en paiement à compter du 26 juillet 2019.

Il prend acte de ce que, compte tenu de cette affectation, le Report à Nouveau s'établira comme suit :

- Report à nouveau au 1 ^{er} janvier 2018	3.034 €
- Affectation du bénéfice 2018	7.327 €
	<hr/>
- Report à nouveau au 1 ^{er} janvier 2019	10.361 €

Suite à la distribution de dividendes décidées, il prend également acte de ce que :

- Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis, soit à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 117 quater et 200 A du Code général des impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200 A et 158-du Code général des impôts).



- Le montant des revenus distribués éligibles le cas échéant à la réfaction de 40 % s'élèvera à 24.500 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.
- Le dividende par part s'élèvera à 24,50 € par part, soit un dividende total de 24.500 €.
- La part des dividendes non soumise, le cas échéant, à cotisations sociales est quant à elle soumise aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %. Conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité sociale, ces prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qu'ils soient soumis au prélèvement forfaitaire libératoire ou imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu, sont prélevés à la source.
- Compte tenu de ces éléments le montant de la retenue à la source totale s'élèvera à 7.350 € et sera payée par la Société au plus tard le 15 août 2019.
- Le dividende net de toute retenue à la source s'élèvera à 17.150 €.
- Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois derniers exercices

Pour copie certifiée conforme

Le Président

